

Examen compréhensif – Doctorat, Faculté Saint-Jean

L'examen compréhensif est une étape essentielle dans le cheminement au **doctorat** à la **Faculté Saint-Jean**. Il permet d'évaluer la capacité du·de la doctorant·e à maîtriser les fondements théoriques, méthodologiques et conceptuels de son champ de recherche, en vue de poursuivre avec rigueur et autonomie son projet de thèse.

Objectifs de l'examen

L'examen vise à :

- vérifier l'étendue, la profondeur et l'intégration des connaissances de l'étudiant.e dans son domaine ;
- évaluer sa capacité de réflexion critique, d'analyse, et de positionnement dans les débats théoriques de sa discipline ;
- valider qu'il ou elle est prêt·e à entreprendre la phase de rédaction doctorale.

Encadrement et autonomie

L'organisation de l'examen incombe au **comité de supervision** de l'étudiant.e. À la Faculté Saint-Jean, **il n'y a pas de comité externe ni de soutenance formelle** pour cet examen. L'examen est conçu comme un exercice **flexible mais structuré**, adapté aux spécificités du domaine et au cheminement individuel.

Le processus se déroule généralement ainsi :

1. **Préparation** : le comité de supervision identifie les attentes, les lectures fondamentales, les axes d'analyse, les cadres théoriques à maîtriser, et élabore une **liste de questions potentielles**.
2. **Rédaction autonome** : après approbation du plan, l'étudiant·e rédige ses réponses **sans accompagnement**. L'examen est un exercice **individuel**, évalué en tant que tel.
3. **Évaluation** : les réponses sont soumises au superviseur, qui est responsable de leurs évaluations

Note importante : La réponse à l'examen compréhensif **n'est pas une version préliminaire de la thèse**. Il s'agit d'une démonstration rigoureuse des acquis, des compétences analytiques et de la maîtrise conceptuelle de l'étudiant·e. Le contenu peut nourrir la thèse par la suite, mais ne remplace pas la phase de recherche doctorale.

Format et contenu

- Le format est déterminé par le superviseur et/ou le comité de supervision .
- Les critères seront discutés et identifiés par le superviseur et/ou le comité de supervision
- Le produit attendu est **substantiel et bien référencé**, démontrant un haut niveau de préparation.

Délai

Les étudiants au doctorat disposent d'un **maximum de deux ans, à partir du début de leur programme**, pour compléter avec succès l'examen compréhensif. La **Faculté Saint-Jean** offre une **certaine souplesse** sur les délais, à condition que le cheminement soit justifié et validé par le superviseur et/ou le comité de supervision.

Soumission des résultats

Une fois l'examen complété, le superviseur doit transmettre au **Bureau des études supérieures** une lettre de recommandation de réussite.

Cette documentation officielle permet d'assurer le suivi administratif et académique du dossier de l'étudiant·e.